



APAVE
AGENCE DE BESANCON
2 chemin de Palente
25000 BESANCON
N° SIRET : 90386907100402

DONNEUR D'ORDRE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS
2 Rue de la Quarantaine
69005 LYON
CONTACT :



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un ouvrage de génie civil (ouvrages d'art, ouvrages industriels)

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'offre : **2773662.1**
Numéro de commande : **C25124210 Porte de garde d'Apremont**
Numéro de rapport (n° de tâche) : **T250819221**
Date : **22/07/2025**

Lieu d'intervention :

Porte de garde d'Apremont
Coordonnées GPS Latitude : **47.41016**
70100 APREMONT

Destinataire rapport :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DTRS

Date d'intervention :
Du **21/07/2025** au **21/07/2025**

Intervenant : **Monsieur Florian NICOLE**

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 34 pages

APAVE Infrastructures et Construction France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES
1.1	DESIGNATION DE L'OUVRAGE

Adresse : **Porte de garde d'Apremont**
Coordonnées GPS Latitude : 47.41016
70100 APREMONT

Date du Permis de Construire : **Antérieur au 1er juillet 1997**
Date de construction : **Non communiquée**

Nature de l'ouvrage : **Porte de garde d'Apremont**

1.2	DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE
Nom :	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS	Nom: VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS
Adresse :	2 Rue de la Quarantaine 69005 LYON	Adresse : 2 Rue de la Quarantaine 69005 LYON

1.3	EXÉCUTION DE LA MISSION
Repérage réalisé par : NICOLE Florian N° certificat de qualification : CPDI5483 Date d'obtention : 17/11/2021 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.Cert I.CertBâtiment K Parc d'Affaires Espace Performance 35760 SAINT-GRÉGOIRE	Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est Adresse laboratoire : 20, rue du Kochersberg - BP 50047 67700 Saverne Cedex 1 1-1751 Numéro d'accréditation : Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD Adresse assurance : 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX N° de contrat d'assurance : 10800807204 Date de validité : 31/12/2025
Date de la commande : 13/06/2025 Accompagnateur : BOUILLARD	

1.4	REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE
-----	---

Nature des travaux envisagés : Voir programme joint en annexes.

1.5	VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT
Nom de l'opérateur : NICOLE Florian AGENCE DE BESANCON 2 chemin de Palente 25000 BESANCON		Lieu et date d'établissement du rapport Fait à BESANCON le 22/07/2025

Signature



1.6	CONCLUSION(S) DU RAPPORT
-----	--------------------------

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
DESIGNATION DE L'OUVRAGE	2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE	2
EXÉCUTION DE LA MISSION	2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	2
VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT	2
RESULTATS DU REPERAGE.....	4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX	4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	4
INVESTIGATIONS NON REALISEES	4
ZONES NON ACCESSIBLES	4
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION NON INVESTIGUES	4
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	4
OBJECTIF	4
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION	5
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	5
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE	5
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)	5
PRECONISATIONS	5
ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	7
ANNEXE CROQUIS.....	15
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES	18
ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES	23
ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	29
ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE	30
CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS	32

2 RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Absence

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Niveau	Partie de l'ouvrage	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
Extérieur	Porte de garde d'Apremont	Garde-corps	Peinture	Résultat d'analyse (P001)		
		Garde-corps	Peinture	Résultat d'analyse (P005)		
		Vantail et ventelle	Peinture	Résultat d'analyse (P002)		
		Vantail et ventelle	Peinture	Résultat d'analyse (P006)		
		Organe de manoeuvre	Peinture	Résultat d'analyse (P003)		
		Organe de manoeuvre	Peinture	Résultat d'analyse (P007)		
		Dispositif de rotation	Peinture	Résultat d'analyse (P008)		
		Dispositif de rotation	Peinture	Résultat d'analyse (P004)		

3 INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Zones non accessibles

Néant

3.2 Composants de la construction non investigués

Néant

4 COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 OBJECTIF

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un ouvrage de génie civil est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels que définis par le donneur d'ordre.

4.2 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
 Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
 Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
 Norme NF X 46 102 - novembre 2020.

4.3 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
21/07/2025	DAAT et visite préalable

Document(s) remis :

Type de document	Titre	Référence	Auteur / Société
Programme de travaux	Programme de travaux	Voir programme joint en annexes.	VNF

Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-102, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de pléniums etc.), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Moyens mis à disposition de l'opérateur : Accès au site avec accompagnateur.

Commentaire : Néant

5 PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Voir programme joint en annexes.

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties d'ouvrage concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Niveau	Partie d'ouvrage concernée par les travaux	Visitée	Justification
Extérieur	Porte de garde d'Apremont	OUI	

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données du tableau C1 de l'annexe C de la norme NF X 46102.

6 RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Absence de rapports antérieurs ou non communiqués

7 PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS	T250819221	Extérieur - Porte de garde d'Apremont
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture	21/07/2025	NICOLE Florian

Localisation

Garde-corps - Rive gauche

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-081560-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS	T250819221	Extérieur - Porte de garde d'Apremont
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture	21/07/2025	NICOLE Florian

Localisation

Vantail et ventelle - Rive gauche

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (marron) ; matériau semi-dur (noir)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-081560-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS	T250819221	Extérieur - Porte de garde d'Apremont
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture	21/07/2025	NICOLE Florian

Localisation

Organe de manoeuvre - Rive gauche

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur (vert)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-081560-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS	T250819221	Extérieur - Porte de garde d'Apremont
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture	21/07/2025	NICOLE Florian

Localisation

Dispositif de rotation - Rive gauche

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur (marron)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-081560-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS	T250819221	Extérieur - Porte de garde d'Apremont
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture	21/07/2025	NICOLE Florian

Localisation

Garde-corps - Rive droite

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-081560-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS	T250819221	Extérieur - Porte de garde d'Apremont
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture	21/07/2025	NICOLE Florian

Localisation

Vantail et ventelle - Rive droite

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur (noir)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-081560-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P007
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS	T250819221	Extérieur - Porte de garde d'Apremont
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture	21/07/2025	NICOLE Florian

Localisation

Organe de manoeuvre - Rive droite

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (noir)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-081560-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS	T250819221	Extérieur - Porte de garde d'Apremont
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture	21/07/2025	NICOLE Florian

Localisation

Dispositif de rotation - Rive droite

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur (marron)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-081560-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE CROQUIS



ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES**PV_00720250701617435****Analyses pour le Bâtiment**

APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTI
Monsieur Florian NICOLE
2 Chemin de Palente
25000 BESANCON

Notre référence : AR-25-LE-081560-01

Numéro de dossier : 25A025534

Référence de dossier : T250819221

C25124210 Porte de garde d'Apremont A - Porte de garde d'Apremont

Coordonnées GPS Latitude : 47.41016 70100 APREMONT - VOIES NAVIGABLES
DE FRANCE DTRS

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 25A025534-001 - Référence *P001-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive gauche - Garde-corps - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25A025534-002 - Référence *P002-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive gauche - Vantail et ventelle - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25A025534-003 - Référence *P003-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive gauche - Organe de manoeuvre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25A025534-004 - Référence *P004-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive gauche - Dispositif de rotation - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25A025534-005 - Référence *P005-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive droite - Garde-corps - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25A025534-006 - Référence *P006-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive droite - Vantail et ventelle - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

**Analyses pour le Bâtiment**

- N° 25A025534-007 - Référence *P007-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive droite - Organe de manoeuvre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 25A025534-008 - Référence *P008-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive droite - Dispositif de rotation - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B



Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.



AB 1609

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT EST SAS
REFERANT ST LABO**
20 rue du Kochersberg - CS 50047
67701 SAVERNE CEDEX 1

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RJ-043705-01 Date d'émission de rapport : 30/07/2025 5:32 Page1/3
Référence laboratoire N° : 25RI053065 Référence de suivi du dossier N° : 25A025534
Reçu au laboratoire le : 29/07/2025 Date de réception : 23/07/2025
Date d'analyse : 29/07/2025
Référence dossier Client: 25A025534 - T250819221C25124210 Porte de garde d'Apremont A - Porte de garde d'Apremont
Coordonnées GPS Latitude : 47.41016 70100 APREMONT - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	25A025534-001 - P001-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive gauche - Garde-corps - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET / P9CQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	25A025534-002 - P002-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive gauche - Vantail e ventelle - Peinture	Matériau de type peinture (marron) ; matériau semi-dur (noir)	MET / P9CQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	25A025534-003 - P003-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive gauche - Organe de manoeuvre - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur (vert)	MET / P9CQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	25A025534-004 - P004-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive gauche - Dispositi de rotation - Peinture	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur (marron)	MET / P9CQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA



Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.



AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-043705-01 Date d'émission de rapport : 30/07/2025 5:32 Page 2/3
Référence laboratoire N° : 25RI053065 Référence de suivi du dossier N° : 25A025534
Reçu au laboratoire le : 29/07/2025 Date de réception : 23/07/2025
Date d'analyse : 29/07/2025
Référence dossier Client: 25A025534 - T250819221C25124210 Porte de garde d'Apremont A - Porte de garde d'Apremont
Coordonnées GPS Latitude : 47.41016 70100 APREMONT - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	25A025534-005 - P005-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive droite - Garde-corps - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET / P9CQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	25A025534-006 - P006-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive droite - Vantail et ventelle - Peinture	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur (noir)	MET / P9CQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	25A025534-007 - P007-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive droite - Organe de manoeuvre - Peinture	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (noir)	MET / P9CQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	25A025534-008 - P008-Extérieur - Porte de garde d'Apremont - Rive droite - Dispositif de rotation - Peinture	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur (marron)	MET / P9CQ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET:Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA



Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.



AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-043705-01	Date d'émission de rapport : 30/07/2025 5:32	Page 3/3
Référence laboratoire N° : 25RI053065	Référence de suivi du dossier N° : 25A025534	
Reçu au laboratoire le : 29/07/2025	Date de réception : 23/07/2025	
Date d'analyse : 29/07/2025		

Référence dossier Client: 25A025534 - T250819221C25124210 Porte de garde d'Apremont A - Porte de garde d'Apremont
Coordonnées GPS Latitude : 47.41016 70100 APREMONT - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DTRS

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Krzysztof Zemlo
Chef d'équipe suppléant

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

SANS OBJET

Document :

PROGRAMME DES TRAVAUX



Direction territoriale Rhône Saône

Lot 6

Mai 2025- Unité ingénierie



Programme des travaux UTI PETITE SAÔNE

Petit gabarit

Secteur géographique (Ligne #.G3)

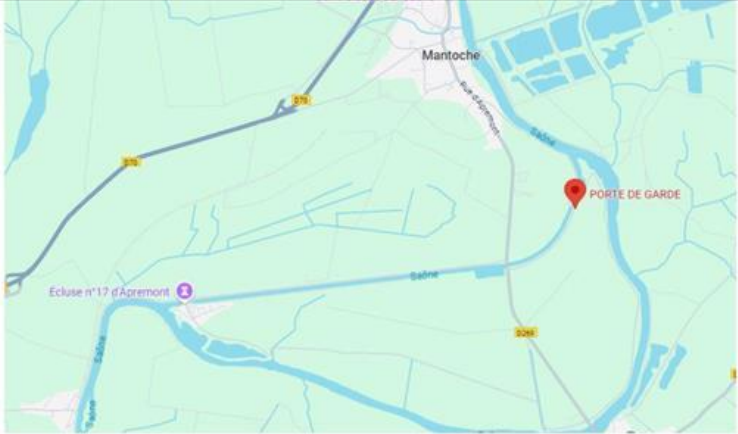
Rapport avant travaux

**Remplacement des vantaux
de la porte de garde
d'Apremont**



1/4

Date de la demande	20/05/2025
Type de prestation	Diagnostics amiante et plomb avant travaux avec visite de reconnaissance préalable
Date de transmission des résultats	Avant 15 septembre 2025

Description de l'ouvrage	Situation géographique
Porte de garde busquée avec deux vantaux Le diagnostic porte sur la porte de garde et non sur l'écluse d'Apremont.	 Latitude : 47.41016 Longitude : 5.54252 https://maps.app.goo.gl/XbpdghhVFDgtjJzH7 LigneG3 pour le devis
Contacts Nicod Marjorie, Chargée d'opérations Mail : marjorie.nicod@vnf.fr Port : 06 67 46 22 76 Les coordonnées de la personne accompagnante sera communiqué ultérieurement.	
Numérotation du rapport Débuter le libellé du rapport comme suit	Porte de garde d'Apremont : OUV3384_RAT_porte_garde_Apremont_2025-05

Description détaillée des travaux	Descriptif en image
Les travaux consistent à remplacer les vantaux avec l'ensemble des équipements : notamment les vantelles, le dispositif de rotation, le dispositif d'appui, le système d'étanchéité ou le système de levage, la réfection complète des équipements de butée : bec de chardonay et faux busc ; la réfection complète des équipements de rotation : pivot-crapaudine et collier tourillon, le remplacement des passerelles de service. Changement du système de manœuvre (sciage bajoyers). Lors de la mise à sec des ouvrages lors des travaux, il pourra être envisagé de rénover les bajoyers et les perrés.	Vantail et vantelle  Passerelle  Dispositif de rotation 

	Organe de manoeuvre 
Détail des éléments à analyser	Accès et sécurité
Vantaux, vantelles, passerelles, dispositif de rotation, organe de manoeuvre Bajoyers et perrés.	Accessibilité des ouvrages : voir avec le contact avant la visite Sécurité : port des gilets obligatoire, accompagnement par un agent VNF ... Les travaux de l'opération sont soumis à la réalisation d'un plan de prévention qui devra être au préalable signé par l'entreprise utilisatrice et le prestataire. La réalisation du plan de prévention est soumise à une Inspection Commune Préalable qui sera réalisée le plus souvent lors de la pré-visite du site. Ces deux documents sont indispensables et obligatoires avant le commencement des travaux.
Commentaire/Précisions	
Le technicien prestataire doit avoir le maximum d'informations lui permettant d'intervenir dans les meilleures conditions.	

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI5483 Version 004

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur NICOLE Florian

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR o6 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1)
	Date d'effet : 17/11/2021 - Date d'expiration : 16/11/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1)
	Date d'effet : 17/11/2021 - Date d'expiration : 16/11/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 01/09/2024.

Etienne Lamy

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev19

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE



Votre interlocuteur
CBT VERLINGUE
(AGENCE D'ILLZACH)
29335 QUIMPER CEDEX

Portefeuille : 0201050284

☎ 03 89 61 64 64
📠 08 20 20 26 32

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE

Vos références

Contrat
10800807204

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de sa filiale française :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France (AICF)
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

le contrat n° 10800807204 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- ☐ Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- ☐ Bâtiment et génie civil
- ☐ Essais, mesures et métrologie
- ☐ Laboratoires d'analyses (non médicales)
- ☐ Conseils
- ☐ Formation
- ☐ Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- ☐ des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation
- ☐ des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- ☐ des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Contrat N° 10800807204

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus	
Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux USA/CANADA	5 000 000 € par année d'assurance
sous-limités :	1 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 31/12/2025** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le **03 janvier 2025**

Pour la société :

Mathieu GODART

Directeur Général Délégué



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.

TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : «*Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge.*»

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier . Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

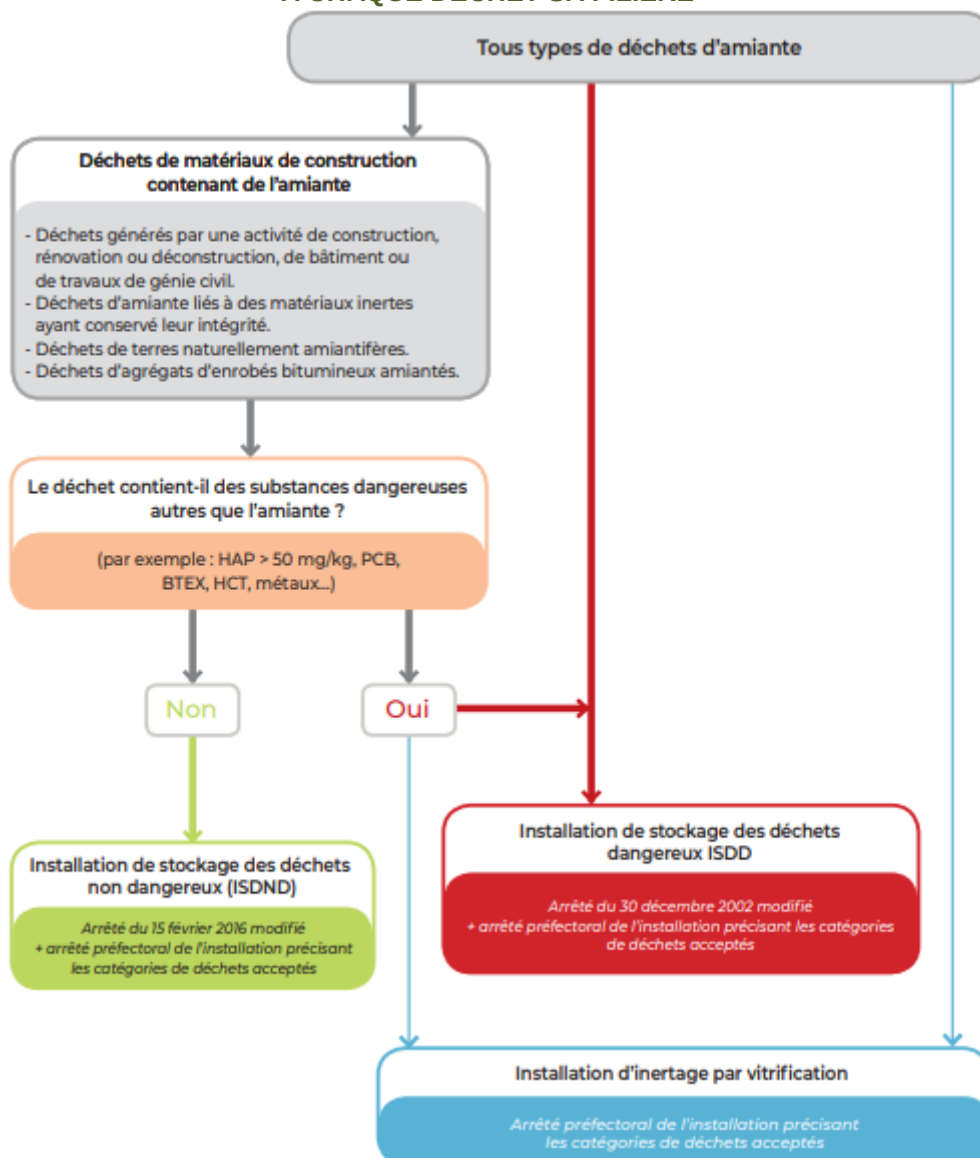


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfetures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

<https://www.sinoe.org/>

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>